

Force-Ouvrière était représentée par Amélie Régnier et Olivier Charry.

CT éprouvant, par la quantité de points à l'ordre du jour impossibles à traiter vu la durée prévue de réunion par l'administration. Une tension grandissante de plus en plus palpable entre Organisations Syndicales et direction.

« Projet » de décision d'organisation de FranceAgriMer :

Ce point portait sur la réorganisation de l'Agence Comptable et du Service des Ressources Humaines.

Sujet important ayant pris le plus de temps. Le CT devait émettre un avis sur l'ensemble de la réorganisation.

Agence Comptable : M. Chazeau, Agent Comptable de l'établissement, a présenté le projet d'organisation de l'Agence Comptable.

FO apprécie que chaque agent ait été reçu individuellement, mais regrette que l'organigramme nominatif n'ait pas été présenté aux collègues, cela leur donne peu de visibilité pour se situer dans la nouvelle organisation.

Service des Ressources Humaines :

Mme André, cheffe du service des ressources humaines a fait la présentation du « projet » de réorganisation de son service, elle a précisé qu'il n'y aurait aucune suppression de poste, que le SRH reste à effectif constant (34 agents), et souhaite une réorganisation transversale. Le SRH serait composé de cinq pôles, l'unité existante sera supprimée.

FO a rappelé ses positions, nous ne sommes pas dans la cogestion, charge à la directrice de gérer le fonctionnement de son établissement, mais **FO** est là pour veiller à ce qu'il y ait un accompagnement des agents, et veille à la méthode utilisée, or la méthode ne nous satisfait pas du tout !

FO a dénoncé que le projet de réorganisation est, contrairement à ce qui est affiché, pas en l'état de « projet » mais est déjà quasi effectif.

Des collègues ont déjà dû apprendre leurs nouvelles missions, certains devaient déménager, cela même avant présentation au CT.

FO rappelle que les instances aussi importantes que le CT ne sont pas des chambres d'enregistrement, et s'inquiète sur l'application des textes au sein de l'établissement concernant le dialogue social.

Pour **FO**, il est inadmissible que certains agents impactés directement par cette réorganisation dans leur mission, n'aient pas eu d'entretien préalable individuel avec leur responsable hiérarchique, certains ont appris en même temps que leurs collègues le « sort » qui leur était réservé, est se voient placardisés. **FO** a une nouvelle fois évoqué que cette méthode conduit à de la souffrance au travail.

Il est à souligner que pour un nombre non négligeable d'agents du SRH, les postes sur lesquels ils sont amenés à exercer dans la nouvelle organisation change de fait leur cotation.

A ce sujet la Directrice générale a précisé que, pour ces agents il y aura un maintien par compensation de leur rémunération jusqu'à changement de poste, et des formations afférentes à leurs nouvelles fonctions.

FO a rappelé que nous avons connu de nombreuses fusions, de 2006 à 2009 avec la création de FAM, et malgré des différences de statuts, de façon de travailler, de culture, notre organisation syndicale n'a jamais eu autant de remontées négatives de la part de collègues impactés.

FO ne peut accepter que des collègues qui se sont investis tout au long de leur carrière soient aussi mal traités, avec aussi peu de considération.

Le fait que les collègues les plus impactés soient proches de la retraite et non fonctionnaires nous laisse à craindre des jours sombres à l'avenir.

Pour ces raisons, **FO** a voté « contre » ce « projet » de décision d'organisation, et cet avis a été voté à l'unanimité.

Le prochain CT pour représentation de ce point aura lieu le 11 janvier.

Questionnaire « Vie au travail » :

FO souligne que malgré l'annonce faite au CT du mois de mars dernier pour un envoi du questionnaire à la communauté de travail courant deuxième semestre 2017, ce dernier n'a toujours pas été envoyé.

L'administration a prévu l'envoi courant février 2018, pour elle cela permettra d'avoir des résultats comparables à 2012 puisque le questionnaire sera envoyé dans la même saisonnalité. Il est ajouté que cette fois les résultats seront analysés par un prestataire externe pour « garantir l'anonymat et la confidentialité ».

Notons que lors du dernier envoi du questionnaire en 2012, ces questions avaient été soulevées par les représentants du personnel, et étudiées, et le service informatique avait garanti l'anonymat et la confidentialité des réponses. Le coût risque de ne pas être le même !

FO souhaite que la « commission stress et harcèlement » soit réunie pour rencontrer le prestataire externe.

Télétravail :

A noter que dans certaines régions aucune demande de télétravail n'a été remontée à ce jour.

La continuité au 1^{er} janvier 2018 est assurée pour les télétravailleurs actuels, **FO** a rappelé à l'administration qu'il est nécessaire qu'une communication soit faite aux agents sur le sujet. Réponse : elle sera faite en début d'année.

Le dispositif est reconduit, dans les mêmes conditions que 2017, **FO** a eu confirmation que les agents en situation de management n'auront droit qu'à un jour de télétravail par semaine maximum comme cela est le cas actuellement.

Suite aux demandes de précisions de **FO**, il nous est confirmé que de nouvelles demandes de télétravail pourront être faites, y compris pour les collègues ayant obtenu un refus en 2017, les demandes seront réexaminées.

FO demande à ce qu'un calendrier soit établi rapidement.

Compte-rendu de la commission formation :

Une présentation a été faite.

FO s'étonne que la « politique de formation 2018-2020 » ne soit pas à l'ordre du jour de ce CT pour présentation aux représentants du personnel, vu le calendrier.

Il nous a été répondu qu'elle sera présentée lors du prochain CT.

Concernant la formation, **FO** rappelle que les entretiens professionnels servent aussi à recueillir les besoins et demandes en formation des agents. Pour **FO** il est anormal que la majorité des entretiens individuels ne soient pas réalisés à la date butoir le 31 mars.

Missions abattoirs :

Un changement réglementaire communautaire a pour conséquence la diminution, dès 2018, des contrôles en abattoir PCM (Pesée, Classement Marquage).

FO s'interroge sur les impacts, notamment pour les contrôleurs et référents exerçant ces missions et souhaite savoir quelles missions seront confiées aux collègues contrôleurs impactés par cette diminution d'activité. **FO** sensibilise la direction sur le fait que certains agents exercent dans des régions où la filière élevage occupe majoritairement leur quotidien en terme de mission de contrôle.

Il nous a bien été précisé que ces missions ne sont pas remises en cause et ne disparaissent pas, mais qu'il y aura une baisse de ces contrôles. Pour l'administration l'interrégionalité est une piste, tout comme la diversification des missions.

FO rappelle que l'interrégionalité est sur la base du volontariat, et qu'elle est ponctuelle. Il est nécessaire que pour ces agents, leur vie personnelle ne soit pas impactée et qu'ils aient accès à la formation.

FO constate que l'administration navigue à vue sur ce sujet, et que la réflexion mérite d'être mûrie.

Information sur les notes de services 2017 concernant les régimes indemnitaires :

La note de service concernant le SU a été signée tardivement.

Les discussions entre FAM, l'ASP sont en cours avec le ministère concernant la mise en place d'une possibilité de RIFSEEP pour le S.U.

Déménagement du site FAM Montpellier :

Le problème déjà évoqué lors de précédents CT porte principalement sur les surfaces du futur site et le nombre de place de parking. La directrice générale explique qu'à ce stade rien de nouveau depuis le CT de septembre. Elle est en contact avec le DRAAF, son adjoint et le chef de service FAM local, et leur a fait part de ses lignes rouges, à savoir qu'il n'est pas envisageable que les collègues itinérants garent leur véhicule de service en dehors du site.

Il semblerait qu'au niveau local des tensions soient existantes entre le service FAM et la DRAAF, ce qui retarde l'avancée du groupe de travail local qui a pour but de traiter de ces sujets.

Pour **FO** il est important que des solutions adéquates soient trouvées et mises en place afin de ne pas opposer des agents d'une même communauté de travail.

Jour de fermeture 2018 du site de l'Arboreal :

Actuellement les différents établissements du site de l'Arboreal sont en cours de discussion sur une possibilité deux jours de fermeture du site. Rien n'est arrêté à ce jour.

Report Congé 2017 :

Les organisations syndicales ont réagi vivement au sujet du mail provenant du SIRH envoyé à la communauté de travail demandant l'envoi d'un formulaire de demande de report de congés.

Réaction vive car la décision SG/SRH/2017-478 du 31 octobre 2017 a été présentée le 28 septembre en CT, et qu'à aucun moment il n'a été question d'une modification des pratiques existantes depuis la création de l'établissement.

Aussi **FO** s'est étonnée d'un retour en arrière par cette demande d'envoi d'un formulaire à remplir de façon manuscrite, les congés étant gérés par le logiciel Virtualia.

Ce formulaire ne concerne que les congés payés 2017 reportés en janvier 2018 dans le cadre du report des 5 jours autorisés.

FO recommande aux collègues de faire une copie d'écran de la situation à fin 2017 de leurs congés, ce qui permettra d'avoir une base juste et gérer l'après.